



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-24

L'an deux mille treize,
Le 2 juillet, à Givet (Ardennes)

Date de convocation	22 mai 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUSSIÈRE
M. Daniel COINCE
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard CUNIN
M. J-François DAMIEN
Mme Annie DAZAC
M. Bernard DELHAYE
M. Guy JOSEPH
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Bernard PIERQUIN
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Marcel VIGNERON
M. Alain ROY
M. Daniel TOURNAY
M. Franck TUOT
M. Joseph PLUTA

Résultat du vote

A l'unanimité – non participation du Président au vote

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-24

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Vu le courrier du 25 mars 2013 de Monsieur le Préfet des Ardennes, Cellule contrôle budgétaire et expertise financière,

Vu la délibération n°13-12 du 21 février 2013 n'atteignant pas le quorum,

Vu la nécessité de représenter le compte administratif 2012 au comité syndical,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture de 817 539,74 € en section de fonctionnement
- Et un excédent de clôture de 201 618,94 € en section d'investissement,

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2012

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY

